

DECISION N° 2026-002

RELATIVE A LA COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE EN VUE DES ÉLECTIONS
DES 15 MEMBRES DU CONSEIL REPRÉSENTATIF DE L'ASSEMBLÉE COLLÉGIALE DU COLLÈGE
INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE,
DES 15 MEMBRES DU CONSEIL DU COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE
ET DU PRÉSIDENT DU COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET

Le Président de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles L 345-1 à L 345-7 du code de la recherche ;

Vu les articles D 345-1 à D 345-17 du code de la recherche ;

Vu la délibération n°2010-371 du 21 octobre 2010 de la commission nationale de l'informatique et des libertés formulant des recommandations sur la mise en place du vote électronique ;

Vu le règlement intérieur de l'Établissement public Campus Condorcet ;

Vu la décision n°2025-040 relative à la circulaire électorale portant sur l'élection des 15 membres du conseil représentatif de l'assemblée collégiale du Collège International de Philosophie, des 15 membres du conseil du Collège International de philosophie et du Président du Collège International de Philosophie de l'Établissement public Campus Condorcet prise par le Président de l'Établissement public Campus Condorcet en date du 16 décembre 2025,

ARRETE :

Article 1 : L'élection des 15 membres du conseil représentatif de l'assemblée collégiale du Collège International de Philosophie, des 15 membres du conseil du Collège International de philosophie et du Président du Collège International de Philosophie aura lieu le jeudi 5 février 2026 de 8h30 à 16h00, par le biais d'un vote électronique.

Un second tour éventuel sera organisé le même jour et dans les mêmes conditions de 16h30 à 17h30 pour l'élection du Président du Collège International de Philosophie.

Les bureaux de vote électroniques sont ouverts sans interruption durant cette période durant laquelle un poste sera mis à disposition en salle 6.050 au 6^{ème} étage de l'Hôtel à projets, 8 cours des humanités à Aubervilliers.

La liste des bureaux de vote est annexée à la présente décision.

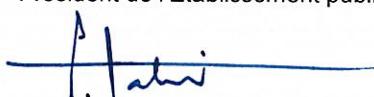
Article 2 : La composition des bureaux de vote comprenant un président, un secrétaire est annexée à la présente décision.

Article 3 : Le dépouillement des scrutins se tiendra le jeudi 5 février 2026 à compter de 18h00 en salle 6.050 au 6^{ème} étage de l'Hôtel à projets, 8 cours des humanités à Aubervilliers.

Article 4 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aubervilliers, le 16 janvier 2026

Président de l'Établissement public Campus Condorcet



Pierre-Paul Zalio

ANNEXE 1 : LISTES DES BUREAUX DE VOTES POUR LES SCRUTINS DU 5 FÉVRIER 2026 :

1. Bureau de vote pour le scrutin des 15 membres du Conseil représentatif de l'assemblée collégiale du Collège International de philosophie

Bureau	Président	Secrétaire	Horaires	Lieu
	M Emmanuel LABRANDE	Mme Anaïs DOZIO	De 8h30 à 17h30	Salle 6.050 6 ^{ème} étage Hôtel à projets 8 cours des humanités - Aubervilliers

2. Bureau de vote pour le scrutin des 15 membres du Conseil du Collège International de philosophie

Bureau	Président	Secrétaire	Horaires	Lieu
	M Emmanuel LABRANDE	Mme Anaïs DOZIO	De 8h30 à 17h30	Salle 6.050 6 ^{ème} étage Hôtel à projets 8 cours des humanités - Aubervilliers

2. Bureau de vote pour le scrutin du Président du Collège International de philosophie

Bureau	Président	Secrétaire	Horaires	Lieu
	M Emmanuel LABRANDE	Mme Anaïs DOZIO	De 8h30 à 17h30	Salle 6.050 6 ^{ème} étage Hôtel à projets 8 cours des humanités - Aubervilliers